

## **BUXIA ÉNERGIES**

SAS à capital variable

Siège social : 125 rue de la Grande Montée - 38500 La Buisse

RCS : 817 470 214 GRENOBLE

### **PROCÈS-VERBAL ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE du 17/03/2023**

Le vendredi 17 mars 2023 à 18h30 s'est tenue l'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS Buxia Énergies, au groupe scolaire Petit Prince de Bilieu (38).

Les actionnaires de Buxia Énergies se sont réunis en assemblée générale sur convocation du président par courriel du 03/03/2023, conformément aux dispositions statutaires.

Chaque associé a reçu avec sa convocation, le rapport moral pour l'année 2022 comprenant un point sur les installations passées et en cours, le rapport financier pour l'exercice se terminant au 31/12/2022, ainsi que le projet des résolutions soumises au vote lors de cette assemblée incluant la présentation des futures installations envisagées.

#### **Abréviations et syntaxes utilisées :**

- AGO : Assemblée Générale Ordinaire
- CG : Collège de Gestion
- BÉ : Buxia Énergies SAS
- PV : photovoltaïque
- TRI : Taux de Rentabilité de l'Investissement
- et dans notre texte : sociétaire = actionnaire = investisseur = statutairement « associé »...

L'assemblée générale est présidée par Gilles FANGET, président de BÉ.

#### **Accueil et feuille de présence**

Chaque associé présent est accueilli et émerge la feuille de présence :

- en son nom propre
- au nom des associés qui lui ont confié leurs pouvoirs.

Le président constate que le nombre total des associés présents (42) ou représentés (150) s'élève à **192**. **L'assemblée est donc qualifiée pour délibérer** puisque le quorum est validé au tiers des **356** associés qualifiés à la date de vingt jours avant l'AGO, soit **119**.

La séance est ouverte à 18h40.

Gilles FANGET remercie les associés présents et ceux qui se sont fait représenter.

Il remercie la municipalité de Bilieu, pour son accueil et la mise à disposition de la salle pour l'assemblée.

Gilles FANGET, conformément aux statuts précise que les votes ont lieu à main levée sauf si 20 % des présents ou représentés (38 voix) au moins demandent des votes à bulletins secret.

Le vote à main levée est accepté à l'unanimité.

# Bilan Moral

Gilles FANGET, présente le bilan moral pour cette septième année d'activité.

## Réseau et Communication

- Contacts sympathisants de 318 à 326
- Tractage et stands (fort niveau)
- Amélioration site Web (suite travail)
- Publications (3/4 de page Dauphiné Libéré novembre)
- 6 présentations + suivi
- 1 Lettre BÉ et 1 Flash Infos
- 2 séances jeux et 1 ciné-débat
- 3 Apéros Buxia Caillettes
- 5 stands (Journées environnement Coublevie, Jardins Solidarité Moirans, St-Jean-Chépy, Marché d'automne Charnècles, TE38 Grenoble)

## Activités du collège de gestion

- Le collège de gestion, composé de neuf membres, s'est réuni à douze occasions
- Adoption et mise en route de deux outils pour professionnaliser la gestion des associés (Coophub) et le suivi des installations (Epices)
- Accueil de deux invités associés

## Nouvelle gouvernance

Le 11 janvier 2023, le Collège de Gestion de Buxia Énergies s'est réuni et a acté les décisions suivantes, à effet à la fin de cette AGO :

- Démission du Président, Gillet FANGET, qui reste membre du Collège de Gestion
- Election de Éric HUET comme nouveau Président
- Désignation, sur propositions communes du Président et du futur Président, de Jean-Louis SCHRICKE comme nouveau Directeur Général Finance Administration
- Pour rappel, Jean-Claude AUBONNET est Directeur Général Opérations

## Projets réalisés en 2022 et début 2023

Jean-Claude AUBONNET présente les projets réalisés en 2022 et début 2023.

- Tennis couverts Le pin, 100 kWc  
*Budget : 130 750 €HT / Réalisé : 128 250 €HT / Ecart : - 2 500 €HT*
- Plateforme bois Charavines, 100 kWc  
*Budget : 124 650 €HT / Réalisé : 103 500 €HT / Ecart : - 21 150 €HT*

Cet écart à la baisse est lié à une rupture d'approvisionnement de nos panneaux habituels (Maxeon, fabriqués au Mexique) qui ont dû être remplacés par des panneaux Chinois (Trina Solar, dont une partie est réalisée en Allemagne). Ces panneaux sont beaucoup moins chers, à performances comparables.

- Ecole de Saint-Joseph de Rivière, 36 kWc  
*Budget : 57 740 €HT / Réalisé : 58 600 €HT / Ecart : + 860 €HT*

C'est le premier projet de notre antenne de Cœur de Chartreuse. Il est en cours de mise en service.

- Salle des fêtes de Montferrat, 36 kWc  
*Budget : 54 980 €HT / Réalisé : 57 840 €HT / Ecart : + 2 860 €HT*

Installation en intégration nécessitant la mise en place de bacs acier. Le projet a été fortement impacté par l'augmentation du coût de l'acier en 2022.

- Chaufferie bois Charnècles, 2 x 110 kW  
*Budget (Capital + CCA) : 7 000 € / Investi : 9 500 € / Ecart : + 2 500 €*

Investissement supplémentaire en Compte Courant d'Associés : + 2 500 € sur décision du Collège de Gestion pour ce projet « vertueux ». Le rendement des sommes placées est de 3%.

#### Situation des autres projets déjà autorisés par l'AG 2022

- Salle polyvalente de Saint-Cassien, 36 kWc  
*Le projet redémarre, ce sera le premier # 100% français !*
- Caserne des pompiers de St-Laurent-du-Pont, 36 kWc  
*Projet en cours (antenne Chartreuse)*
- Vendémiaire 2 à St-Jean-de-Moirans, 200 kWc (serait plutôt 150 kWc)  
*Projet reporté par la Commune. En cours de « réveil »*
- Gymnase de Rives, 180 kWc  
*Projet reporté par la Commune*
- Collège Desnos de Rives, 100 kWc  
*Processus long au Département, en attente de décision*

#### Rappel sur notre parc d'équipements de production, à la date de l'AG

- 6 centrales PV 9 kWc, 8\* centrales PV 36 kWc, 1 centrale PV 85 kWc, 2 centrales PV 100 kWc
- 1 centrale thermique (mixte avec centrale PV)
- Participation dans centrale Parkawatt 500 kWc
- Support à l'exploitation pico-centrale hydroélectrique de St-Jean-de-Chépy, 12 kW

\* : dont 1 en cours de mise en service (St-Joseph-de-Rivière)

#### Appel à volontaires pour le suivi des installations

Il s'agit de compléter notre suivi de production réalisé avec le logiciel EPICES par une visite sur place deux ou trois fois par an pour s'assurer que tout est en bon état.

Une check-list de ces vérifications a été établie, il reste à constituer un groupe de suivi, avec un ou deux représentants par centrale. Ce groupe sera animé par Jean-Yves Mollier et Didier Maurin.

Plusieurs Associés se sont manifestés pendant et après l'AG pour participer à cette activité.

➤ **1<sup>ère</sup> résolution : Quitus sur bilan moral**

*L'assemblée générale approuve le rapport moral du président et lui donne quitus de sa gestion.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **Bilan Financier**

Eric HUET, Directeur Général BÉ en charge des finances, expose le bilan financier de l'exercice clos le 31/12/2022.

Les points marquants sont :

- Production au rendez-vous grâce au bon ensoleillement en 2022
- Deux grosses installations de 100 kWc raccordées en 2022 et deux autres de 36 kWc prêtes à entrer en production
- Une prise de participation dans Forestener en lien avec le projet de chaufferie bois de Charnècles
- Un nouvel emprunt de 265 k€ accordé dont 116 k€ levé en 2022
- Succès du versement des dividendes : 80 % de réponses des associés et 14 000 € d'augmentation de capital
- Capital en augmentation de 51 000 €, soit +19 %
- Un modèle économique robuste avec un prix de revient du kWh produit par les nouvelles installations inférieur au prix de cession
- Résultat (bénéfice) de l'exercice égal à +21 475 €

➤ **2<sup>ème</sup> résolution : Quitus sur bilan financier**

*L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et donne au collègue de gestion et au président quitus de la gestion comptable.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **3<sup>ème</sup> résolution : Affectation des résultats**

*L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.*

*En conséquence, les bénéfices de l'exercice se montant à la somme de +21 475 €, sont affectés comme suit :*

- |   |             |
|---|-------------|
| • Dotation à la réserve légale :              | 8 000,00 €  |
| • Dividende total revenant aux actionnaires : | 10 729,50 € |
| • Report à nouveau :                          | 2 745,50 €  |

*Le dividende à répartir au titre de l'exercice est fixé à 1,50 € (3 % de la valeur nominale) par action soit, pour les personnes physiques, 1,05 € à destination de l'associé et 0,45 € pour la retenue à la source de 30 %.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## ➤ 4<sup>ème</sup> résolution : Constatation du capital au 31/12/2022

*L'assemblée générale constate que le capital de la société au 31/12/2022 est de 324 600 €.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Projets à venir

Jean-Claude AUBONNET, Directeur Général Opérations chez BÉ, expose les critères de sélection des projets soumis à l'approbation des associés.

Il met en lumière le contexte tarifaire en amélioration en 2022 pour l'achat des productions et les coûts d'investissement selon la taille des installations.

### Contexte tarifaire

Le contexte tarifaire s'est amélioré fortement quelques semaines avant l'AG, et ce jusqu'à fin avril 2023. Il n'est pas certain mais probable qu'à partir de cette date ils s'orientent de nouveau à la baisse.

Il faut essayer de déposer plusieurs demandes de raccordement ENEDIS. C'est cette date de demande qui est prise en compte pour l'établissement du tarif pour une durée de 20 ans (avec formule de révision).

### Orientations d'investissement

Echanges sur les orientations d'investissement pour les années qui viennent.

Notre modèle classique « éprouvé » consiste à installer des centrales photovoltaïques en toiture, en intégration simplifiée ou surimposition, et en vente totale.

Néanmoins, d'autres modèles sont étudiés : ombrières, autoconsommation avec tiers investisseur. Des centrales solaires thermiques, chaleur bois et géothermie sont également possibles quand l'occasion se présente.

### Projets en étude, soumis à l'approbation de l'AG 2023

Il est rappelé que les budgets et rentabilités, peuvent varier au moment de l'engagement des premières dépenses. En cas d'écart, le Collège de Gestion déciderait au cas par cas si les projets doivent être annulés ou reportés pour être de nouveau soumis à l'AG de l'année suivante.

Dans un but d'efficacité, l'AG autorise l'équipe à travailler en partenariat avec un installateur unique réputé fiable et sélectionné dès le début des projets, ceci à la condition que les devis soient suffisamment détaillés pour pouvoir faire des comparaisons. A ce jour Buxia Energies travaille avec deux installateurs locaux : Lumensol et Watt & Home qui ont déjà fait l'objet d'une mise en concurrence et d'une comparaison dans le cadre du projet de Vourey.

L'utilisation de panneaux chinois de bonne qualité et au bilan carbone vérifié est autorisée par l'AG, au moins temporairement. Cela permet de réduire le coût des investissements et de ce fait permet le financement de plus de projets générateurs de kWh « propres ».

Néanmoins, un premier projet sur la base de matériel français est proposé pour St Cassien (projet du programme 2022).

➤ **5<sup>ème</sup> résolution : Sècherie bois Col-de-Couz**

Cette centrale, située sur le territoire de notre antenne Cœur de Chartreuse serait la plus puissante réalisée par Buxia Energies à ce jour.

*L'assemblée générale approuve la réalisation du projet « Sècherie bois Col-de-Couz » dans la configuration et avec le budget défini ce jour.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité moins 4 abstentions (liées à l'utilisation de panneaux chinois).

➤ **6<sup>ème</sup> résolution : Bâtiment technique Miribel-les-Echelles**

*L'assemblée générale approuve la réalisation du projet « Bâtiment technique Miribel-les-Echelles » dans la configuration et avec le budget défini ce jour.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **7<sup>ème</sup> résolution : Maison Familiale Rurale Coublevie**

Ceci si l'avant-projet confirme l'intérêt pour Buxia Energies en termes de risque et de rentabilité.

*L'assemblée générale approuve la réalisation du projet « Maison Familiale Rurale Coublevie » dans la configuration et avec le budget défini ce jour dans la configuration et avec le budget défini ce jour et donne donc son accord pour la réalisation d'une première installation en « Autoconsommation Individuelle avec Tiers Investisseur ».*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **8<sup>ème</sup> résolution : Bâtiment technique Chirens**

Ce projet serait couplé à une opération de désamiantage de la toiture, réalisée par la Commune.

*L'assemblée générale approuve la réalisation du projet « Bâtiment technique Chirens » dans la configuration et avec le budget défini ce jour.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **9<sup>ème</sup> résolution : Pré-études sur futures installations**

*L'assemblée générale approuve l'engagement potentiel sur de futures installations en fin 2023 et début 2024, à concurrence d'un budget de 10 000 €.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **10<sup>ème</sup> résolution : Fongibilité**

*L'assemblée générale autorise le Président et le Collège de Gestion, en cas d'aléas, à répartir les écarts de budgets entre projets (fongibilité).*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Budget Prévisionnel

Eric HUET, présente le budget et le compte de résultats prévisionnels de l'exercice à clore le 31/12/2023.

Établi sur l'hypothèse de 20 centrales en production fin 2023 soit 4 nouvelles centrales de 36 kWc raccordées.

Un nouvel emprunt de 330 000 € est envisagé pour financer le projet d'une centrale de 250 kWc dont la mise en production est prévue en 2024.

Le budget prévoit la souscription d'un logiciel de gestion des associés (Coophub pour 1 030 € par an) et la souscription d'un logiciel de monitoring des installations (Epices pour 1 200 € par an).

Ainsi, selon le budget, les revenus (produits d'exploitation) seront de 91 k€, les charges d'exploitation de 67 k€ pour un résultat d'exploitation de 24 k€ et un résultat net proche de 23 k€.

### ➤ **11<sup>ème</sup> résolution : Budget prévisionnel 2023**

*L'assemblée générale approuve le budget proposé avec les hypothèses présentées et autorise le président et le collège de gestion à prendre les décisions pour réaliser le budget.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Collège de gestion

Membres sortants :

- Didier MAURIN – Fin de mandat
- Benoît SAGE – Fin de mandat
- Pierre-Marie LINDEN – Retrait pour éloignement géographique
- Jean-Claude AUBONNET (siégeant déjà comme DG)
- Jean-Louis SCHRICKE (siégera comme DG)

Candidats :

- Didier MAURIN – renouvellement de mandat
- Benoît SAGE – renouvellement de mandat
- Anne-Laure MASSON (Antenne CdC - « invitée » en 2022)
- Jean-Yves MOLLIER (« invité » en 2022)
- Sonya SCHMIDT

### ➤ **12<sup>ème</sup> résolution : Élections des nouveaux membres du collège**

*L'assemblée générale vote l'élection des cinq membres candidats au collège de gestion.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

➤ **13<sup>ème</sup> résolution : Pouvoir au collège pour tout acte concernant l'AGO**

*L'assemblée générale donne pouvoir au Président et au Collège de Gestion pour effectuer les actes administratifs concernant cette AGO.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## Clôture

La séance est levée à 21h30.

Un temps de partage a suivi cette AGO, permettant une prolongation des échanges de façon plus informelle.

Gilles FANGET,  
Président sortant



Eric HUET  
Nouveau Président

